



Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de SAINTE-CONSORCE

Séance du mardi 20 septembre 2022

Délibération n° 2022-29

Nombre de membres :

En exercice : 19
Présents : 14
Pouvoirs : 5
Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2022

Date d'affichage électronique de la convocation : 16 septembre

Secrétaire de Séance : Bertrand GAULÉ

Présents : Jean-Marc THIMONIER – Marylène CELLIER - Bertrand GAULÉ – Laurence PAGNON - Franck BAULAN – Odile BELIER COLLONGE – Nathalie ROUGEMONT - Emmanuel VINCENT - Serge FERRANDEZ – Elisabeth SAGE - Yoann TRICAULT – Magalie NEVEU – Charlotte PIERRAT – Thomas RIGAUD

Absent(s) représenté(s) :

Pascal DIDELET a donné pouvoir à Bertrand GAULÉ – Caroline VITAL a donné pouvoir à Yoann TRICAULT – Vincent BRUN a donné pouvoir à Emmanuel VINCENT - Julie SABY a donné pouvoir à Franck BAULAN - David OHANNESSIAN a donné pouvoir à Marylène CELLIER

Absents :

RESSOURCES HUMAINES – Modification d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles et de policier municipal

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois des collectivités sont créés par l'organe délibérant. Il appartient à l'Assemblée Délibérante de créer les emplois à temps complets ou non complets nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984.

Modification d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles

Par délibération en date du 15/01/2008, la commune a créé un poste sur le cadre d'emploi des agents territoriaux des écoles maternelles. Le Maire informe le conseil municipal que l'agent, actuellement en poste, a bénéficié de la promotion interne au titre de l'année 2022. Les missions et la fiche de poste de l'agent sont en conformité avec des fonctions du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux. Afin de nommer l'agent sur ce grade, le Maire propose au conseil municipal d'ouvrir cet emploi au cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux à compter du 1^{er} octobre 2022 :

Emploi	Quotité	Ouvert à tous les grades des cadres d'emplois	Entrée en vigueur de la modification
ATSEM	Temps complet	Agent Spécialisé des écoles maternelles Agent de maîtrise	01 octobre 2022

Modification d'un emploi d'agent de police municipale

Par délibération en date du 03/07/2007, la commune a créé un poste sur le cadre d'emploi des agents de police municipale. Le Maire informe le conseil municipal que l'agent, actuellement en poste, a bénéficié d'un avancement de grade au titre de l'année 2022. Les missions et la fiche de poste de l'agent sont en conformité avec des fonctions du grade des brigadiers-chefs principaux. Afin de nommer l'agent sur ce grade, le Maire propose au conseil municipal d'ouvrir le cadre d'emploi des agents police de municipaux à tous les grades à compter du 1^{er} octobre 2022 :

Emploi	Quotité	Ouvert à tous les grades du cadre d'emplois	Entrée en vigueur de la modification
Policier municipal	Temps complet	Agents de police municipaux	01 octobre 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :
Votants : 19 – suffrages exprimés : 19 – *Abstention* : 0 - Pour : 19 – *Contre* : 0

- **Approuve** les modifications d'emplois comme précédemment exposés
- Actualise en conséquence le tableau des effectifs joint en annexe
- **Dit** que la rémunération afférente est prévue aux différents comptes concernés du chapitre 012 du budget primitif 2022 de la commune.

Le Maire
Jean-Marc THIMONIER



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture*